



Mise sous tutelle de parents très âgés

Par **CHARMILLE**, le **17/09/2013** à **12:35**

Nos parents (94 et 93 ans) sont en maison de retraite et ne sont plus capables de gérer leurs affaires et de plus manipulés par leur ancienne aide à domicile.
Nous avons donc, sur les conseils de leur médecin traitant, fait appel à un expert agréé par le Tribunal d'Instance en vue d'une mise sous tutelle. L'expert est donc passé les voir mais nos parents ont refusé d'être examinés !! Est-ce que des personnes devenues très fragiles et manipulées par des tiers intéressés ont le droit de s'opposer à cette expertise ?
Dans l'affirmative que peut-on faire pour les protéger ?
Merci pour votre aide.